

Contrat d'Engagement du joueur/joueuse Sport-études 2025-2026



Je suis fier(ère) de représenter le Club de soccer Le Venturi. Par mon attitude sur et en dehors du terrain, je défends les valeurs de respect, de discipline et d'esprit d'équipe. Je m'engage à incarner l'esprit sportif dans toutes mes actions.

Période du programme sport-études soccer:

27 août 2025 au 8 juin 2026

A –Engagement et communication

Le club s'engage à accompagner chaque élève-athlète de manière active et bienveillante tout au long de son année scolaire 25-26, en lui offrant un encadrement structuré et adapté à ses besoins.

1- Cadre d'entraînement

L'association régionale de soccer SLSJ en partenariat avec le Club de soccer Le Venturi s'engage à offrir un cadre d'entraînement complet visant le développement **technique, physique, mental et social** de chaque élève-athlète.

Les activités seront encadrées par des entraîneurs qualifiés et certifiés par **Soccer Québec**, conformément aux exigences, du **cahier des charges signé avec les Centres de services scolaires de Jonquière et des Rives-du-Saguenay**, en accord avec les directives du **ministère de l'Éducation et de Soccer Québec**.

- **2 – Équipements-vêtements promotionnel du Venturi de Saguenay**

- Un pack de Vêtement à l’effigie du club de soccer Venturi de Saguenay sera fourni à chacun des joueurs, joueuses de la concentration et du sport-études Soccer.

Exemple – SAVI -



3 – Communication

Le Club de soccer Le Venturi accorde une grande importance à la communication régulière et transparente avec l’ensemble des parties prenantes du programme.

- Les **entraîneurs** assurent un suivi quotidien avec les élèves-athlètes afin de faire le point sur leurs progrès, leurs objectifs et leurs perspectives d’évolution.
- Le **club entretient un lien constant avec les centres de services scolaires de Jonquière et des Rives-du-Saguenay** afin de garantir la cohérence entre les volets scolaire et sportif du programme.
- Une **communication continue est également maintenue avec les parents** pour valider les suivis pédagogiques, sportifs et comportementaux.

- Les **parents et les élèves-athlètes** peuvent, à tout moment, solliciter une rencontre avec la direction technique ou administrative du club.

Canaux de communication

Le club utilise exclusivement un logiciel spécifique appelé “XPS”, pour toutes communications concernant le programme. Il est essentiel que le parent accepte de paramétrer cette application pour prendre connaissance des programmes et suivis de l’athlète -étudiant.

Toutes autres communications se feront par téléphone ou par mail du ou des parents responsables.

B – Engagement de l’élève-athlète envers le club

Le programme **Sport-Études** est proposé et encadré par le **Club de soccer Le Venturi**, en partenariat avec les **Centres de services scolaires de Jonquière et des Rives-du-Saguenay**, ainsi que l’**Association régionale de soccer (ARS)**, pour les joueurs et joueuses identifiés dans le cadre du sport-études.

En intégrant ce programme, **l’élève-athlète s’engage à :**

1 – Participer activement à la vie du club

- **Joueur ou joueuse** : Je m’engage à représenter exclusivement le Club de soccer Le Venturi entre le **1er septembre 2025 et le 31 août 2026**.
- **Arbitre** : Si je choisis de m’impliquer comme arbitre, je suivrai les formations proposées par le club et participerai au programme d’arbitrage durant cette même période.
- **Éducateur** : Si je m’engage comme éducateur, je suivrai les formations requises et prendrai part aux activités éducatives encadrées par le club.

2 – Suivre le plan de formation

J’accepte le **plan de formation annuel défini par la direction technique** de l’association régionale de soccer SLSJ en partenariat avec le Club de soccer Le Venturi

3 – Adopter un comportement exemplaire

Je m'engage à faire preuve **d'autonomie, de rigueur et de responsabilité** pendant les séances d'entraînement et à maintenir une **discipline personnelle élevée**. Je respecterai les consignes données et participerai activement à toutes les activités liées au programme.

C – Politique de gestion du programme, (Absences, blessures, transports, activités complémentaires, horaires de prise en charge)

Le programme **Sport-Études** exige une assiduité rigoureuse, à la hauteur de l'engagement scolaire et sportif attendu de chaque élève-athlète.

1 – Taux d'absences et mesures

Lorsque le taux d'absences d'un élève-athlète atteint **20 %**, une **concertation est déclenchée avec le centre de services scolaire référent** afin d'analyser la situation. Un **trop grand nombre d'absences injustifiées** peut entraîner **l'exclusion du programme sport-études**.

Les absences liées à des obligations scolaires légitimes (ex. : examens, rattrapages, projets pédagogiques) **ne sont pas comptabilisées** dans ce seuil : elles sont considérées comme **excusées**.

2 – Procédures en cas d'absence

En priorisant, l'application numérique XPS,

L'élève-athlète s'engage à :

- **Prévenir à l'avance** la direction technique du club pour toute absence prévue.
- Fournir un **justificatif médical** en cas de blessures.
- Signaler tout **imprévu ponctuel** dès que possible afin que les ajustements nécessaires puissent être faits.

Toute absence prolongée est soumise à une **analyse par la direction technique** du programme, qui décidera des suites à donner en fonction de la cause de l'absence.

A noter que le club Venturi, n'est pas responsable de l'absence d'un jeune qui ne se présente pas sur son lieu d'entraînement. Rappel, seul le parent peut absenter son enfant.

3 – Gestion des blessures

En utilisant exclusivement, l'application numérique XPS.

En cas de blessure ou de problème médical :

- L'élève-athlète doit obtenir un **diagnostic et un protocole de reprise** d'un professionnel de la santé, physiothérapeute, médecin.)
- Les **bilans médicaux** doivent être transmis au **kinésiologue du club, afin d'une prise en charge efficace à la reprise d'activité.**
- Le club communiquera dès la rentrée de septembre 2025, les références de toutes les structures médicales, partenaires en fonction des localisations offrant des avantages préférentiels.

Toute absence pour raison médicale doit être **signalée dès que possible** à la direction technique afin que les mesures adéquates soient prises.

4 – Horaires du programme

Le programme sport-études se déroule selon les plages horaires maximums suivantes :

- **Jonquière – Polyvalente Arvida : de 12h30 à 16h00.**
- **Chicoutimi – Dominique-Racine : de 12h00 à 16h30.**
- **École Riverside : de 12h00 à 16h30.**

Ces horaires tiennent compte du **programme scolaire de l'élève**, des **plannings de transport scolaire**, et de la **disponibilité des installations sportives**.

5 – Cadre légal

Les heures de concentration sport-études sont reconnues comme des heures **scolaires officielles**. À ce titre, **la Loi sur l'instruction publique du Québec s'applique intégralement**.

6 – Participation aux événements obligatoires

L'élève-athlète s'engage à participer à **toutes les activités officielles** du programme sport-études, telles que :

- Les festivals sportifs scolaires,

- Ou toutes autres activités organisées par le club en lien avec les Centres de services scolaires de Jonquière et des Rives-du-Saguenay.
- Les obligations de suivi en lien avec le cahier des charges de Soccer Québec

7 – Transports -

Le club n'est pas responsable des transports effectués à titre privée (parents, co-voiturage, taxi) ou utilisation des transports publics, STS.

Le club Venturi recommande fortement de prendre les transports organisés conjointement entre la commission scolaire de référence et le club Venturi ou exclusivement organisés par le club Venturi, pour le déplacement des athlètes sur les lieux de pratiques.

8 – Frais complémentaires -

A l'heure de la signature de votre engagement, nous ne connaissons pas avec exactitude le programme de compétitions ou l'organisation des matchs/oppositions, pour chaque catégorie d'âge et niveau de jeu.

De ce fait, nous vous demandons de prendre en considération, qu'un frais supplémentaire peut vous être facturé pour des déplacements (transports-repas-hôtellerie) liés à des tournois, matchs ou oppositions amicales, hors de la région.

Ce frais sera facturé que si votre enfant participe. Toutes participations, font suite à la confirmation par les parents de la présence de son enfant sur l'évènement.

Les frais complémentaires peuvent être facturés par l'ARS Lac Saint Jean (Exemple - Ligue ARS ou coupe des Voyageurs) ou le club Venturi (Oppositions concentrations Québec, tournoi ...), suivant qui organise le programme / évènement.

C – Attitude, comportement et engagement personnel

Le Club de soccer Le Venturi attache une importance capitale au comportement exemplaire de chaque élève-athlète, tant sur le terrain qu'à l'extérieur. L'adhésion aux valeurs de respect, de collaboration et d'implication est un pilier du programme.

1 – Engagement citoyen

Tout élève-athlète inscrit au secondaire s'engage à effectuer un maximum de **15 heures de bénévolat** au sein du Club de soccer Le Venturi de Saguenay, en dehors des fonctions d'**arbitrage** ou d'**éducateur, sur le cadre des programmes civils.**

Une liste d'activités proposées sera communiquée en début d'année. Ces activités pourront inclure :

- Festivals scolaires en partenariat avec les centres de services scolaires,
- Activités de financement liées au programme Concentration SE,
- Événements communautaires organisés par le club

2 – Respect et comportement

L'élève-athlète s'engage à faire preuve de respect en tout temps envers :

- Ses éducateurs et intervenants du club,
- Ses coéquipiers,
- Toutes autres personnes impliquées dans le programme Concentration Soccer / SE.

Aucune forme d'intimidation, de violence verbale ou de comportement irrespectueux ne sera tolérée.

Tout problème de comportement sera partagé avec la direction de l'école de référence.

Tout manquement à cette règle entraînera l'application du **protocole disciplinaire** en vigueur, pouvant aller jusqu'à l'expulsion du programme.

3 – Infractions disciplinaires et sanctions possibles

Les conséquences sont appliquées selon le **niveau de gravité du comportement**, en référence à l'**annexe Protocole disciplinaire**, jointe au sondage

4 – Réclamations ou commentaires

En cas de plainte, question ou commentaire relatif au programme, les intervenants peuvent consulter les politiques officielles du club via le lien suivant :

👉 <https://www.soccersaguenay.com/page/politiques-remboursement-plaintes-rapports>

Toutes les plaintes seront analysées et débattus par un comité Éthique et Discipline indépendant.

5 – Référents des programmes

Pour toutes demandes liées au programme Soccer / SE :

Pour le club Venturi -

Programme Sport-études (Arvida - Odyssée Lafontaine)

- Frederic Brisach (Secteur Masculin)
 - o dta2@soccersaguenay.com
- Christophe Lamant (Secteur Féminin)
 - o dta1@soccersaguenay.com

Pour l'Association Régionale Lac Saint –Jean (Sport - Études)

- Sébastien Sylvestre (ARS)
 direction@arssag-lac.org

Merci de votre collaboration.

*Léo Le Dantec – Responsable Administratif
Club de soccer Le Venturi de Saguenay*

Détail des couts

Personnel	\$
Gestion Administrative	175,00 €
Intervenants extérieur	200,00 €
Achat matériel (ballons, petit matériel ...)	200,00 €
Logiciel - Communication XPS	70,00 €
VETEMENTS	300,00 €
PRÉPARATION PHYSIQUE	300,00 €
DEPLACEMENTS BUS (Saguenay)	150,00 €
FRAIS ADMINISTRATIF (FDS de Roulement OSBL 10 %)	155,00 €
	1 550,00 €

Partie à remettre au club

SAISON 2025–2026

Chers parents,

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de l'intérêt que vous portez envers notre programme. Le Club de soccer Le Venturi s'engage à offrir un cadre propice au développement harmonieux de votre enfant, tant sur le plan sportif que scolaire, tout au long de l'année.

Veuillez cocher l'école référente de l'élève-athlète:

☐ École L'Odyssée Lafontaine / Dominique-Racine

☐ École Polyvalente Arvida

☐ École Riverside

Nom et prénom de l'élève-athlète :

Niveau scolaire (2025–2026) :

MONTANT À PAYER **AUPRÈS DU CLUB VENTURI**

Une facture va également vous être envoyée par l'Association régional de soccer est à leur discrétion, pour le règlement de leur partie du programme.

Sport-Études - Soccer – Saison 2025–2026

Total : 1 550,00 \$

Modalités de paiement :

- **Virement Interac**

Mail : comptabilite@soccersaguenav.com

Question : Nom de votre enfant + SAE + mois (ex : Simon Dallaire SAE septembre)

Réponse : venturi

- **Chèques**

Modalités entre 1 et 4 versements

COCHER LA MODALITÉ CHOISI

1 seul versement

☐

2025

- Chèque ou virement au 5 septembre : 1550,00 \$

2 versements -

☐

2025

- Chèque ou virement au 5 septembre : 775,00 \$
- Chèque ou virement au 3 octobre : 775,00 \$

3 versements

☐

2025

- Chèque ou virement au 5 septembre : 516,67 \$
- Chèque ou virement au 3 octobre : 516,67 \$
- Chèque ou virement au 7 novembre : 516,67 \$

4 versements -

☐

2025

- Chèque ou virement au 5 septembre : 387,50 \$
- Chèque ou virement au 3 octobre : 387,50 \$
- Chèque ou virement au 7 novembre: 387,50 \$
- Chèque ou virement au 5 décembre : 387,50 \$

Tous les chèques postdatés doivent être libellés à l'ordre du **Club de soccer Le Venturi** à l'adresse suivante :
3335 rue Gallichan, Jonquière, G7X 0R2

ENGAGEMENT

(Signer et retourner une copie du document avec le paiement)

J'ai pris connaissance des modalités de paiement, de la politique de remboursement, de l'engagement du joueur, et je m'engage à les respecter.

Répondant (parent ou tuteur) : _____ /

Date : _____

Signature :

Pour toutes questions
dga@soccersaguenay.com